Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213502024-20260309-2026030901-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE de LA NOË BLANCHE
35470

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mil-vingt-six, le 09 mars à 19h30 heures,

Le conseil municipal de la commune de La Noë-Blanche dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **monsieur Frédéric MARTIN, maire.**

Date de convocation : 02/03/2026

PRESENTS	F. MARTIN, S. AUBRY, T. LUCO, A. BRIEUC, E. BLIN, J-M DAVID, C. GARDAN, P. LEGAY, J. LIBEAU, I. MAZERY, N. MONVOISIN, F. NOURRY,
ABSENTS EXCUSES	M. AUBRY
ABSENTS	R. GUIVARC'H, A. PECOT
PROCURATION	M. AUBRY à F. NOURRY

Nombre de conseillers	Points 1 et 2	Points 3 à 6
En exercice	15	15
Présents	11	12
Votants	12	13

Mme AUBRY Sophie a été élue secrétaire de séance.

1 ■ Finances – Budget commune – Approbation du compte financier unique 2025

Madame Arlette BRIEUC, Adjointe aux finances, soumet au Conseil Municipal le compte financier unique 2025 qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement :	Dépenses	987 554,28€
	Recettes	1 130 481,05€
	Résultat de l'exercice	**142 926,77€**
	Excédent reporté n-1	61 416,07€
	Excédent cumulé	**204 342,84€**
Section d'investissement :	Dépenses	451 362,79€
	Recettes	656 961,93€
	Résultat de l'exercice	**205 599,14€**
	Excédent reporté n-1	32 681,71€
	Résultat cumulé	**238 280,85€**

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213502024-20260309-2026030901-DE

Monsieur le Maire quitte la salle et Madame Sophie AUBRY, 1ère Adjointe, fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
12	0	0

- d'adopter le compte financier unique 2025.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Sophie AUBRY

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Frédéric MARTIN